

NOTICE D'UTILISATION

Optitherm 24 C spéciale GTEI **Chaudières fioul basse température** **pour chaudière mixte bois-fioul GTEI**



 **PERGE**

Ce document est destiné à l'utilisateur.
Lire attentivement les instructions de ce manuel avant d'utiliser cet appareil.
La notice fait partie intégrante de la chaudière.

A lire en priorité

Avertissements

- Suite à la livraison de la chaudière sur le site, il est impératif de déballer immédiatement le produit pour s'assurer que la chaudière et ses accessoires n'ont subi aucun dommage lors du transport. En cas de dégradation, il est nécessaire de faire la déclaration directement au livreur. Il est également nécessaire de vérifier que le colis est complet. La société PERGE ne pourra être tenue pour responsable en cas de dégradation lors du transport.
- L'installation des chaudières PERGE doit se faire par un professionnel chauffagiste disposant des assurances RC Professionnelle et Décennale. Une attestation d'assurance doit être produite par l'installateur au client lors de la remise du devis. Une mise en route de la chaudière doit être effectuée par le chauffagiste ou un tiers compétent et un PV de mise en route doit être remis au client.
- Les chaudières PERGE doivent être installées conformément aux réglementations européennes, nationales et locales en vigueur. L'évacuation des fumées se fera par un conduit de fumée conforme aux réglementations en vigueur.
- Les chaudières PERGE sont des appareils de chauffage à combustible liquide. Elles ne devront être alimentées qu'avec le combustible prévu dans la rubrique «caractéristiques techniques» de la notice. La société PERGE décline toute responsabilité contractuelle et extracontractuelle en cas de dommages causés aux personnes, aux animaux ou aux biens suite à l'utilisation d'un autre combustible que celui indiqué dans la notice, à une mauvaise installation, à de mauvais réglages, à un manque d'entretien ou à une mauvaise utilisation.
- Les entretiens périodiques de la chaudière, des conduits de fumée et des conduits de raccordement sont primordiaux pour le fonctionnement en toute sécurité des chaudières PERGE. Ces entretiens sont imposés par la réglementation et doivent être effectués conformément aux indications de la notice technique, paragraphe «Révision de la chaudière». **La mise en place de ces entretiens est de la responsabilité exclusive du client. Le défaut d'entretien peut conduire à l'annulation de la garantie.**
- En cas de problème sur la chaudière il est nécessaire de faire appel à un professionnel compétent avant toute remise en route de la chaudière.
- La notice technique fait partie intégrante de la chaudière. Elle doit toujours accompagner la chaudière et ce, même en cas de cession à un autre propriétaire. En cas de perte, elle est disponible auprès du service d'assistance technique de la société PERGE.

Consignes et règles de sécurité

Les chaudières PERGE sont des appareils de chauffage. L'utilisation de ces chaudières devra se faire avec précaution uniquement par des personnes avisées.

- Avant d'utiliser une chaudière PERGE, il est indispensable d'avoir pris connaissance de l'ensemble de la notice technique. L'installateur de la chaudière se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. La société PERGE décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation de la chaudière.
- La chaudière doit être installée dans un local spécifique prévu à cet effet.
- Il est strictement interdit de laisser accéder au local chaufferie ou au lieu de stockage du combustible des enfants ou des personnes présentant un handicap incompatible avec l'utilisation en toute sécurité d'une chaudière.
- Tout autre combustible que celui prévu par le fabricant (voir tableau des caractéristiques techniques de la notice) est strictement interdit.
- Il est interdit de stocker des objets inflammables (bidon de combustible...) ou explosif (bouteille de gaz...) dans le local où est installée la chaudière. Le stockage du combustible se fera idéalement dans un autre local ou en respectant une distance minimum de 2 m avec la chaudière.
- Il est interdit de tirer, de débrancher ou de tordre les cordons électriques sortant de la chaudière, même si celle-ci est débranchée du réseau d'alimentation électrique.
- Le plafond du local où est installée la chaudière doit être incombustible.
- Aucune modification ne pourra être effectuée sur la chaudière sans l'accord écrit de la société PERGE. En particulier les organes de sécurité et de régulation ne pourront être modifiés.
- Durant la période d'utilisation, la chaudière présente des parties très chaudes et ce, plusieurs heures après son utilisation. Il est interdit de toucher la chaudière sans protection avant qu'elle soit complètement froide.
- En cas de présence d'eau dans le local chaufferie, l'alimentation électrique doit être coupée pour éviter tout risque d'électrocution.
- Il est interdit d'obturer partiellement ou totalement les ouvertures haute et basse du local chaufferie. Ces ouvertures sont réglementaires et permettent le bon fonctionnement de la chaudière en toute sécurité.
- La chaudière doit être installée dans un local couvert et fermé. La température de ce local ne doit pas pouvoir descendre sous les 7°C. Ceci permettra entre autre d'éviter tout risque de gel.
- La chaudière, une fois «en eau», ne doit pas être exposée à des températures négatives.
- L'emballage de la chaudière devra être déposé en déchetterie conformément aux réglementations locales.
- Les outils fournis sont destinés à l'usage exclusif de la chaudière.
- En cas de sorties inhabituelles de fumée dans le local chaufferie, il est nécessaire d'aérer le local, de laisser la chaudière s'éteindre et de faire appel à un professionnel pour déterminer les raisons de ce dégagement. Il est interdit d'utiliser un appareil électrique dans les pièces concernées par ce dégagement de fumée. Si ce dégagement est très important, appelez les secours.

Protection contre le gel



Protection de l'installation

Afin de protéger efficacement votre installation contre le gel, il est recommandé de prévoir l'adjonction, par un professionnel, d'un produit antigel en respectant les préconisations du fabricant de ce produit.

Nettoyage de l'installation



Lors de la pose ou du remplacement d'une chaudière, il est nécessaire avant de la raccorder de rincer l'installation afin d'évacuer les boues qui auraient pu s'y accumuler.

Introduction

Cher client,

Vous venez de faire l'acquisition d'une chaudière **PERGE Optitherm**.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en effectuant cet achat. Ce manuel a pour but de vous informer des règles à respecter afin d'utiliser au mieux les capacités de votre chaudière ainsi que de vous conseiller dans les processus de contrôles et de précautions d'emploi. Lisez attentivement ce manuel et observez scrupuleusement les conseils qui vous sont donnés, afin que votre chaudière vous donne toutes satisfactions pendant longtemps.

PERGE, exploitant en permanence les fruits de ses incessants efforts de recherche, se réserve le droit de modifier les caractéristiques de ses produits, sans être pour autant dans l'obligation d'apporter ces modifications aux produits existants ou déjà livrés. Les chaudières Optitherm sont des chaudières fonctionnant au fioul. Elles assurent le chauffage uniquement (modèles C) ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire (modèles B).

L'évacuation des produits de combustion se fait par tirage naturel (cheminée).

NOTA : Après l'installation de la chaudière, l'installateur doit informer l'utilisateur du fonctionnement de la chaudière et de ses dispositifs de sécurité. L'installateur doit impérativement remettre cette notice à l'utilisateur.

Conformité

Les chaudières Optitherm sont conformes aux exigences de performance de la :

Norme EN 303-2
Norme EN 304
Norme EN 304 / A1
Norme EN 303-6 (sanitaire)
Directive rendement 92/42/CEE
Directive Eco-Conception 2009/125/CE



Gamme

Modèle	Code
Optitherm 24 C spéciale GTEI	902025

Sommaire

A Lire en priorité

- Avertissements
- Consignes et règles de sécurité
- Protection contre le gel
- Nettoyage de l'installation

Introduction

Conformité

Gamme

Informations générales

- Tableau de commande et de contrôle de la chaudière
- Organes de sécurité
- Dimensions de la chaufferie
- Description de la chaudière

Conduite de la chaudière

- Purge de l'installation de chauffage
- Position Hiver
- Position Été
- Arrêt prolongé de la chaudière
- Démarrage après arrêt prolongé de la chaudière

Entretien

Que faire, si ... ?

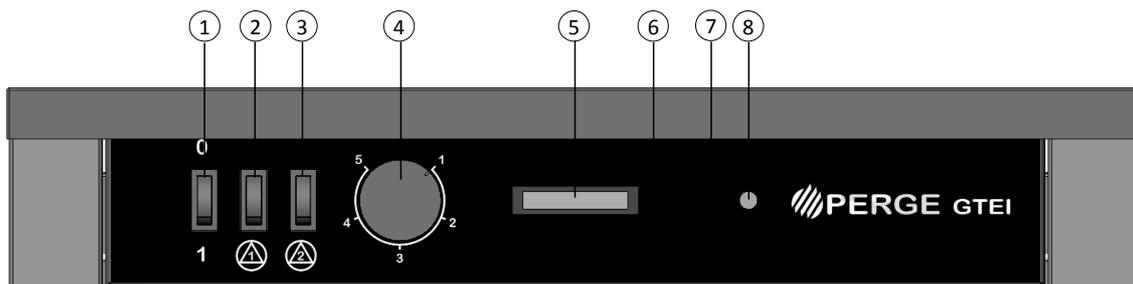


Ce symbole indique la présence d'un message important auquel il faut prêter la plus grande attention. Le non respect des instructions peut provoquer des dommages aux personnes et/ou à la chaudière

Une note qui réclame une attention particulière est mise en évidence par un **"texte en gras"**

Informations générales

Tableau de commande et de contrôle de la chaudière



- 1 - Interrupteur général avec témoin lumineux
- 2 - Interrupteur avec témoin lumineux du circulateur circuit de chauffage n° 1 (Pré-câblé. Circulateur non fourni)
- 3 - Interrupteur avec témoin lumineux du circulateur circuit de chauffage n° 2 (Pré-câblé. Circulateur non fourni)
- 4 - Bouton de commande de la température chaudière
- 5 - Thermomètre de température de la chaudière
- 6 - Thermostat ECS (Pré-câblé. Non fourni)(retirer le capot de la chaudière et de protection)
- 7 - Thermostat limiteur (retirer le capot de la chaudière et de protection)
- 8 - Thermostat de sécurité à réarmement manuel (retirer le bouchon)

Organes de sécurité

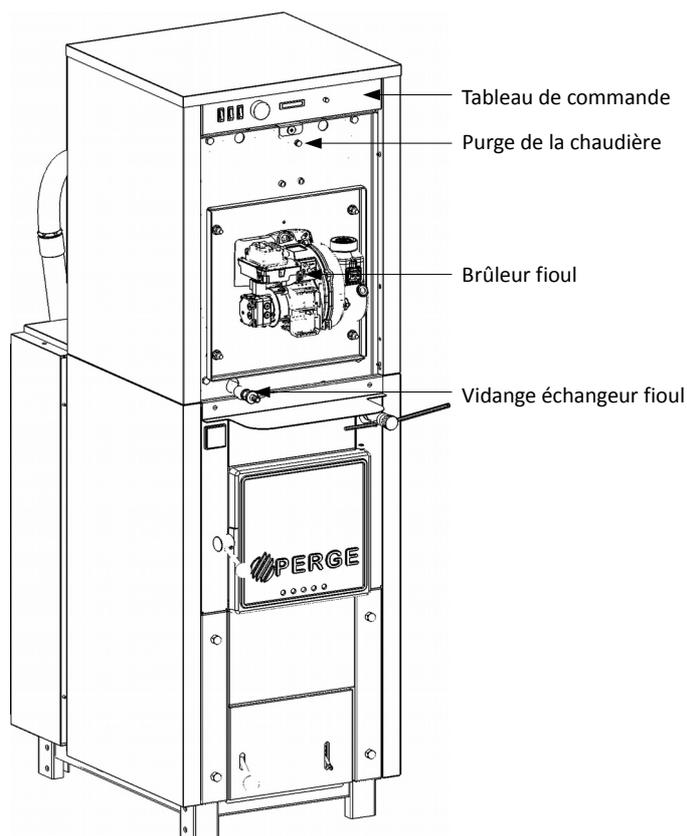
Les chaudières **Optitherm** sont équipées des organes de sécurité suivants :

- **Thermostat de sécurité chaudière à réarmement manuel** : Le thermostat de sécurité stoppe totalement le fonctionnement de la chaudière lorsque celle-ci atteint une température supérieure à 110°C (voir schéma électrique page 11).
- **Sécurité brûleur** : lorsqu'il est en défaut, un voyant s'allume sur la gauche du brûleur.

Dimensions de la chaufferie (hors stockage externe du combustible)

IMPORTANT : Il est impératif de prévoir un espace suffisant autour des Optitherm afin de permettre la mise en place et les travaux d'entretien courant.

Description de la chaudière



Conduite de la chaudière

Purge de l'installation de chauffage



IMPORTANT : Toute installation de chauffage doit être impérativement et parfaitement purgée. Dans le cas où cette opération ne serait que partiellement ou pas du tout réalisée, des dysfonctionnements importants se produiraient (absence de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, bruits dans l'installation, etc...). Cette purge doit être effectuée par les organes (purgeurs) prévus à cet effet, sur la chaudière comme sur l'installation.

Le remplissage de l'installation doit se faire de façon lente et progressive, jusqu'à une pression de 2 bar maxi.

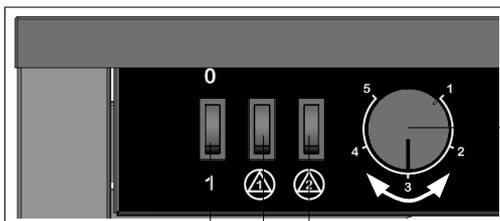
Afin de réaliser correctement la purge, procéder de la manière suivante :

- circulateur arrêté, pression d'installation à 2 bars.
- ouvrir le purgeur d'un radiateur jusqu'à élimination totale de l'air. Recommencer l'opération, radiateur après radiateur.

Au cours de la purge, veiller à maintenir une pression de 2 bars, afin de procéder à une bonne évacuation de l'air.

- la purge terminée, remettre la pression entre 1 et 2 bars.
- Si cela s'avère nécessaire, renouveler l'opération après quelques jours de fonctionnement (toujours circulateur arrêté).

Position Hiver



Bouton de réglage de température chaudière

Bouton sur la position de votre choix selon la température souhaitée dans l'installation de chauffage. En cas d'absence de bois, le brûleur fioul démarre pour maintenir cette température (1 = 30°C / 3 = 60°C / 5 = 90°C).

Interrupteur des pompes chauffage

Position marche : voyant allumé, la pompe circuit chauffage fonctionne à la demande (pompe circuit n°2 seulement avec option circuit 2).

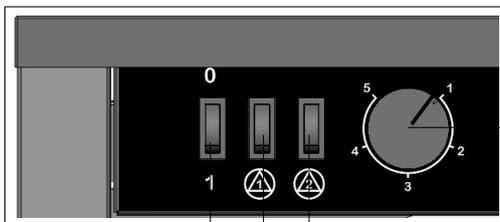
Interrupteur de mise sous tension

Position marche : voyant allumé (la chaudière est alimentée en électricité).

Position Été

En position Été, seule la production d'eau chaude sanitaire est assurée.

Pour les modèles sans production d'eau chaude, choisir l'arrêt prolongé de la chaudière (paragraphe ci-après).



Bouton de réglage de température chaudière

Bouton en position mini l'eau chaude sanitaire si elle existe sera produite automatiquement en fonction des réglages usine).

Interrupteur des pompes chauffage

Position arrêt : voyant éteint, les pompes circuit chauffage ne sont pas en fonction.

Interrupteur de mise sous tension

Si production d'eau chaude sanitaire, position marche : voyant allumé (la chaudière est alimentée en électricité),

Sinon position arrêt : voyant éteint (la chaudière n'est pas alimentée en électricité).

Arrêt prolongé de la chaudière

Pour un arrêt prolongé, mettre la chaudière hors tension en actionnant l'interrupteur général (1 page 4). Le voyant de l'interrupteur général s'éteint.



Attention : Il est interdit d'éteindre la chaudière si la température extérieure peut descendre au-dessous de ZÉRO (risque de gel).

Démarrage après arrêt prolongé de la chaudière

Vérifier la pression d'eau de la chaudière

Compléter si nécessaire.

Démarrage en position Hiver

Se conformer à la position des boutons de commande paragraphe « Position Hiver ».

Démarrage en position Été

Se conformer à la position des boutons de commande paragraphe « Position Été ».

Entretien

Le bon fonctionnement de votre chaudière nécessite un entretien suivi et périodique.

Une révision annuelle d'entretien du brûleur, du corps de chauffe et du conduit de fumées doit être effectuée par un professionnel qualifié.

Celui-ci devra entre autres vérifier impérativement la pression du vase d'expansion et la réajuster si nécessaire.

Le non-respect ou l'absence des règles élémentaires d'entretien, et toute intervention inappropriée sur la chaudière ou ses accessoires, entraînent de facto l'extinction de tout recours en garantie.

Que faire, si ... ?

Interruption totale de fonctionnement

Vérifier l'alimentation électrique de la chaudière.

Le chauffage ne fonctionne plus

S'assurer de la demande de la régulation ou du thermostat.

S'assurer du fonctionnement du circulateur.

Émission de bruit dans l'installation

Purger l'installation.

Rajouter éventuellement de l'eau à l'installation

Le voyant lumineux rouge placé sur le brûleur est allumé

Appuyer sur le bouton / voyant rouge situé sur le boîtier du brûleur, le brûleur doit se remettre en marche.

Recommencer l'opération plusieurs fois si nécessaire.

Vérifier le niveau de fioul.

La chaudière ne fonctionne pas, les voyants du tableau sont allumés, le brûleur n'est pas en défaut

Vérifier le thermostat de sécurité surchauffe (8 page 4)

Si le problème persiste, faire appel à un professionnel qualifié.

PERGE se réserve le droit d'apporter à n'importe quel moment, sans aucun préavis, des modifications techniques ou esthétiques aux produits. Les dessins, dimensions, schémas ou configurations, ne sont reportés qu'à titre d'informations.



380 Av. Salvador Allende – BP-7

26800 PORTES LES VALENCE

Tél: 04.75.57.81.63

Fax: 04.75.57.24.91

www.perge.fr